



PARTOUT POUR TOUS

ORANGE

FLASH INFO CFDT

CSEE Fonctions Support et Finance
du 16 mars 2022

ASC

Chèques vacances : la première session de commande de **chèques vacances** est ouverte depuis le **1er mars 2022 et prendra fin le 31 mai 2022**

Vos chèques seront valables jusqu'au **31 décembre 2024**, vous aurez ainsi tout le loisir de les utiliser.

Pack Culture Vacances : profitez dès aujourd'hui de **votre Pack Culture Vacances**. Pour cela rien de plus simple : **validez votre QF** dans la page « mon espace/mon compte salarié » sur le site de votre CSEE. Les **remboursements sur factures** sont possibles pour le sport, la culture et les vacances tout au long de l'année.

CESU : côté Solidarité, les commandes de **CESU** sont ouvertes, elles sont bimensuelles (tous les quinze jours). N'hésitez plus !

La médiathèque Bridge vous accueille désormais **3 jours par semaine les lundi, mardi et jeudi**. Venez découvrir les trésors de notre médiathèque. Elle vous attend dans un nouvel agencement tout à côté des bureaux du CSEE au 1^{er} étage. **Une boîte de retour des ouvrages a été installée pour vos dépôts en dehors des horaires de permanence.**

Information sur le projet de regroupement du site Orange Village (microzoning et calendrier de mise en œuvre de l'accompagnement)

La restitution du bâtiment F (1250 salariés) d'Orange Village à Arcueil (94), ainsi que la fermeture d'autres sites amènent à répartir les salariés des entités OFS, DTSI, SCE, WIN, TGI, FSF sur les 5 bâtiments (A à E) d'Orange Village. Pour Fonctions Support Finances (FSF), 269 salariés sont concernés : 49 DJ, 8 DRG, 24 Orange Avenirs, 188 GPS.

Le réaménagement de ce site en flex desk est guidé par le gain financier, il ne répond pas à l'amélioration des conditions de travail qui se verront plutôt dégradées.

Avec une organisation en « espace dynamique » pour tous, quels que soient les besoins des métiers et leur organisation du travail, nous assistons à une paupérisation des conditions de travail, avec une diminution drastique des m2 par poste de travail et un ratio de 0,5 à 0,7 par poste de travail par salarié.

La CFDT constate et dénonce l'absence de prévention primaire pour analyser les risques inhérents à ce projet (nuisances sonores, aménagements non adaptés aux activités exercées, suppression des bureaux individuels, manque d'espaces de stockage, etc.).

La CFDT a par ailleurs fait part de ses inquiétudes et revendications pour l'espace d'accueil des consultants Orange Avenirs. Nous demandons notamment des boxes d'entretiens dédiés supplémentaires (8 pour jusqu'à 24 consultants, c'est trop peu), que la solution d'isolation acoustique soit la meilleure, c'est-à-dire de dalle à dalle (pas de réponse en séance) et que le renouvellement de l'air soit optimal (pas de réponse en séance).

La CFDT restera vigilante sur les réponses fournies.

Consultation sur le projet d'évolution des modes de fonctionnement et d'organisation de la DIG

IMMO 22 s'inscrit dans le plan Engage 2025. La DIG devra s'engager dans une adaptation des bâtiments techniques pour en permettre la cession et rechercher une meilleure allocation des coûts. Elle a aussi la volonté d'harmoniser les processus et de compenser les départs des salariés. Pour rappel, MOUV'IMM, l'organisation mise en place en 2014, répondait déjà à ces impératifs et a montré son efficacité. La justification d'IMMO 22 devient donc contestable d'autant plus que les effets sur les métiers seront patents.

Les 5 DIT seront supprimées. De nombreux salariés « multitâches » et polyvalents se verront spécialisés sur une seule activité. L'augmentation de reportings, KPI, est programmée. Ce projet aura des impacts sur certains métiers : 90 salariés changeront de rattachement hiérarchique, 26 évolueront vers d'autres activités, 6 auront leur poste supprimé. Les effectifs prévus à 270 CDI en 2025, sont actuellement de 412 salariés, dont 22 apprentis et 7 CDI « éloignés du service ».

Pour éclairer leur avis, identifier les risques inhérents à ce projet sur les conditions de travail des salariés de la DIG et engager une action de prévention des risques, les élus du CSE FSF ont confié au Cabinet SYNDEX une mission d'expertise. Le rapport énonce de nombreux risques : perte de sens du travail, risque de surcharge de travail, perte de compétences et d'expérience, perte de l'esprit d'entreprise et d'entraide, très présents à la DIG, absence de calendrier de plan d'action, etc.

La CFDT déplore que seule la logique économique prédomine, la réalité de l'expérience du travail ayant été oubliée. En effet, cette nouvelle organisation se base sur le dogme du faible remplacement des départs, sans anticipation sur la charge de travail. Face aux risques de désengagement, de renoncement et de démotivation des salariés, la tâche des managers sera très difficile, d'autant plus qu'ils devront également organiser, avant les départs, la transmission des savoir-faire.

La CFDT a voté avec les autres organisations un avis demandant à la Direction de la DIG de répondre aux points suivants :

- communiquer sur le projet par des informations claires, des réponses sûres et maîtrisées aux salariés
- définir plus précisément la phase de transition en fixant les jalons
- faire suivre le projet par la CSSCT, le CSEE ou une Commission Paritaire qui se réunira tous les 1/2/3 mois
- définir précisément le rôle de chaque direction et leurs interactions
- prévenir la surcharge de travail
- harmoniser les modes de management de proximité
- mener un accompagnement sur le transfert de compétences et de formations
- indiquer les modalités d'accompagnement RH

Suivi des dispositions prises par Orange dans le cadre de l'épidémie du Covid 19

Les consignes de prévention de la Covid-19 sont assouplies depuis le lundi 14 mars 2022. **Le port du masque n'est plus obligatoire mais les salariés qui le souhaitent peuvent continuer à le porter.** Par ailleurs, l'organisation de réunions, séminaires, événements internes et moments de convivialité sont possibles en présentiel.

Le télétravail doit se faire maintenant avec un avenant de télétravail. En l'absence d'avenant, le télétravail occasionnel est possible dans la limite de trois jours par mois.

Les déplacements nationaux restent limités au nécessaire. Les déplacements internationaux, sauf exception, ne sont pas autorisés. Les réunions à distance restent privilégiées.

Le respect des gestes barrières et des consignes sanitaires demeure essentiel.

N'hésitez pas à faire remonter à vos élus CFDT, toute interrogation ou toute difficulté que vous pourriez rencontrer dans l'application de ces nouvelles consignes.

Avec la CFDT, #Partout, pour Tous

Sylvain COVEMAERKER (DSCO) 06 79 02 70 03

Erik BJORK (RS CSEE) 06 40 13 75 11

Vos élus : Sylvie Rota, Philippe Bourgeon, Paolo Giudice, Fabrice Coriou, Mary Stella Defranchi, Nadia Pakdaman, Michelle Vinet, Thierry Blangero, Anita Iriart-Sorhondo, Samah Braham, Jérôme Marbouty, Pierre Pignol, Fabrice Autriqué, Géraldine Héritier, Emmanuel Placet, Nadia Jouravleff, Christian Gagnard.